
PRIERES.

Son Excellence le Gouverneur Général est entré dans la Salle du Conseil, et a pris son siège au Fauteuil.

Sur motion de M. *Walker*, secondé par M. *Penn*,

ORDONNE', Qu'une Ordonnance pour étendre les dispositions d'un certain Acte de la Législature de cette Province y mentionné, soit maintenant lue pour la troisième fois.

La dite Ordonnance a, en conséquence, été lue pour la troisième fois.

Son Excellence ayant posé la question :

“ Cette Ordonnance sera t-elle maintenant passée ? ”

Il a été,

RESOLU dans l'affirmative.

Son Excellence a alors signé la dite Ordonnance, et le Grand Sceau de la Province a été apposé à icelle par le Secrétaire de la Province.

Sur motion de l'Honble. M. *Neilson*, secondé par M. *Quesnel*,

ORDONNE', Qu'une Ordonnance, pour faciliter la manière dont les Registres de Baptêmes, Mariages et Sépultures seront, à l'avenir, numérotés et authentiqués en la Province dn *Bas-Canada*, soit maintenant lue pour la troisième fois.

La dite Ordonnance a, en conséquence, été lue pour la troisième fois.

Son Excellence ayant posé la question :

“ Cette Ordonnance sera t-elle maintenant passée ? ”

Il a été,